

OSEZ LA MÉDIATION !



LES NOTAIRES
DU NORD PAS-DE-CALAIS



VOTRE NOTAIRE VOUS ACCOMPAGNE DANS LA DÉMARCHE

- Succession difficile

- Transmission d'entreprise

- Divorce houleux

- Différend commercial

- Litige administratif

- Litige immobilier



mediation.notaires.fr
Des mots pour combattre des maux



OSEZ LA MÉDIATION !

FAMILLE

- Succession difficile
- Divorce houleux
- Séparation conflictuelle

IMMOBILIER

- Litige immobilier avec des vendeurs ou acquéreurs
- Problèmes de voisinage, de copropriété ou locatif

ENTREPRISE

- Difficultés entre associés
- Problèmes avec des clients, fournisseurs, ou prestataires
- Cession d'entreprise complexe

Et aussi : **ASSOCIATIONS & COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**



Votre notaire vous accompagne dans la démarche.

La médiation, vous avez tout à y gagner !

- Rapidité
- Argent (pas de procédure judiciaire longue et coûteuse)
- Discrétion et confidentialité
- Des solutions qui sont les vôtres
- Tranquillité d'esprit

70 % des médiations aboutissent à un accord !



Le médiateur neutre et impartial, facilite le dialogue et structure vos échanges. Il favorise l'écoute réciproque et la compréhension mutuelle, afin de vous aider à trouver une solution durable, satisfaisante et respectueuse des intérêts de chacun.



**Vous souhaitez en savoir plus ?
Parlez-en à votre notaire**

ou contactez le :
**Centre de Médiation des Notaires
du Nord-Pas de Calais**

Tél. 03 20 14 90 50 ou cmn5962@notaires.fr



**LES NOTAIRES
DU NORD PAS-DE-CALAIS**

